

## FINANCEMENTS POUR LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX (ESSMS)

### Cas 2 – Pour les ESSMS qui sont déjà équipés d'un Dossier Usager Informatisé (DUI)

**Une aide à l'investissement** vous permettant d'atteindre des objectifs en matière d'usages du DUI et d'échange et de partage des données de santé et médico-sociales au travers du programme ESSMS numérique.

- Les financements sont alloués dans le cadre d'un groupement a minima de 15 ESSMS en métropole ou 8 ESSMS en Corse et dans les départements ultramarins :
  - **Pour les projets regroupant moins de 50 ESSMS** → 5 000€ par ESSMS pour la maîtrise d'ouvrage versés à 50% au début du projet et à 50% sur preuve d'atteinte des cibles d'usage du programme.
  - **Pour les projets regroupant 50 ESSMS ou plus** → 2 000€ par ESSMS pour la maîtrise d'ouvrage versés à 50% au début du projet et à 50% sur preuve d'atteinte des cibles d'usage du programme.

**Un dispositif d'achat pour compte financé par l'État au profit des ESSMS** – appelé système ouvert et non sélectif (SONS). Pour accélérer la mise en conformité des solutions de DUI aux exigences du Ségur numérique, l'État finance l'installation de nouvelles versions de DUI référencées Ségur par l'Agence nationale du numérique (ANS). Ces financements seront directement versés aux éditeurs réalisant la mise à jour des DUI auprès des ESSMS, sans reste à charge pour l'ESSMS (hors matériel ou coûts de rattrapage d'une version vétuste du DUI).

**Prenez contact avec votre éditeur de DUI pour bénéficier d'une version référencée Ségur : une version augmentée de votre DUI financée par l'État, compatible avec Mon espace santé.**